



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA



RAPPORT ANNUEL 2017 DU RÉGIME DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA



Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2018

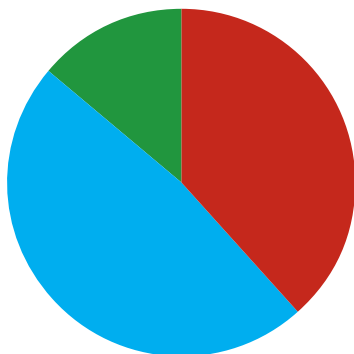
Table des matières

Votre régime en un coup d'œil.....	3
Message de la présidente.....	4
Gouvernance du Régime de pension.....	6
Actif du Fonds et stratégie de placement	7
Évaluation actuarielle	10
Administration des pensions.....	12
Définitions de certains termes courants du domaine des pensions	14
États financiers résumés	15
Renseignements additionnels	22

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) comptait 3 778 participants à la fin de 2017 (figure 1).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le Fonds) ont continué d'augmenter, s'établissant à 49,1 millions de dollars en 2017 (figure 2).
- La valeur de l'actif net du Fonds a progressé, passant de 1 619 millions de dollars à la fin de 2016 à 1 780 millions de dollars à la fin de 2017 (figure 3).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 11,3 % en 2017, soit un taux comparable à celui de 11,4 % enregistré par le portefeuille de référence.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en partant du principe qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un excédent actuariel de 478 millions de dollars (figure 4) et un ratio de capitalisation de 140 % au 31 décembre 2017.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en partant du principe qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent actuariel de 170 millions de dollars (figure 4) et un ratio de solvabilité de 111 % au 31 décembre 2017.
- En 2017, la Banque a versé 25 millions de dollars au Fonds.

Figure 1 : Participants
(au 31 décembre 2017)



- Participants actifs : 1 451
- Retraités (y compris les conjoints survivants) : 1 811
- Titulaires d'une pension différée : 516

Figure 2 : Paiements versés à même le Fonds – 2015-2017

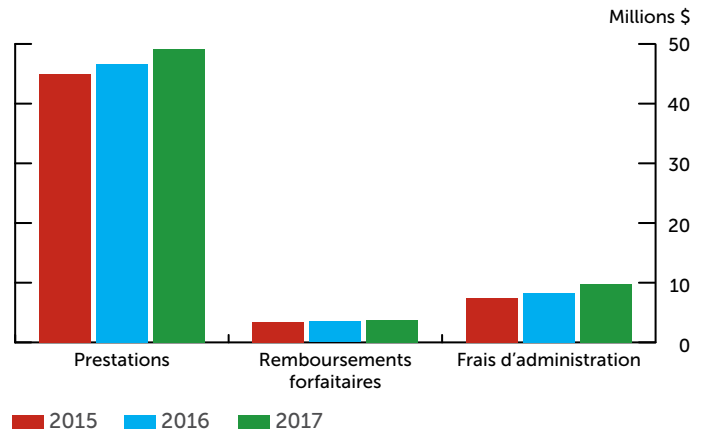


Figure 3 : Actif net du Fonds – 2013-2017
(au 31 décembre)

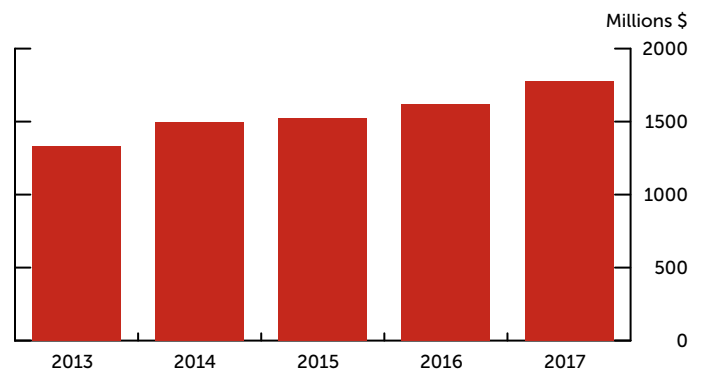
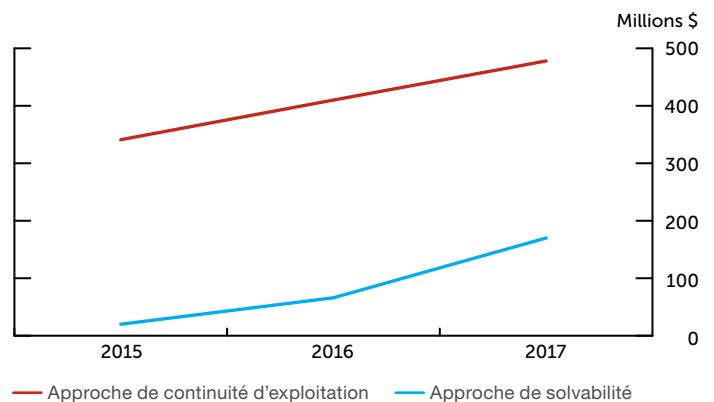


Figure 4 : Capitalisation du Régime – 2015-2017
(au 31 décembre)





Message de la présidente

Les prestations offertes par l'entremise du Régime de pension constituent un élément important du programme de rémunération globale de la Banque, et je suis heureuse de donner un aperçu du rendement enregistré par le Régime en 2017.

Le Régime continue d'afficher une bonne tenue. Il demeure solide, et la Banque est toujours en bonne posture pour honorer son obligation de garantir un revenu de retraite sûr à ses employés.

Les saines pratiques de gestion de fonds qui sont appliquées, notre engagement à l'égard de l'amélioration continue ainsi que le travail assidu et le dévouement de ceux qui assurent la gestion du Régime ont contribué aux excellents résultats obtenus.

Situation du Régime

Le rendement des placements du Fonds de pension en fiducie de la Banque a atteint 11,3 % en 2017, soit un taux bien supérieur à celui de 7,5 % enregistré lors du précédent exercice et largement comparable à celui du portefeuille de référence, qui s'est établi à 11,4 %. Les marchés mondiaux des actions, qui ont fait particulièrement bonne figure en 2017, ont joué un rôle clé dans le rendement global du Fonds. Des résultats plus détaillés sont présentés dans la section du présent rapport intitulée « Actif du Fonds et stratégie de placement ».

À la fin de 2017, le Régime affichait un excédent de 478 millions de dollars selon l'approche de continuité d'exploitation, ce qui signifie que son actif est plus que suffisant pour financer les prestations constituées ou payables. Cet excédent a porté le ratio de capitalisation du Régime à 140 %, indiquant un actif supérieur de 40 % à la valeur des obligations

au titre des prestations. Ce résultat se compare à celui obtenu à la fin de 2016, le Régime présentant alors un excédent de 410 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 135 %.

Selon l'approche de solvabilité (qui part du principe que le Régime prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un excédent de 170 millions de dollars à la fin de 2017, contre 66 millions de dollars à la fin de 2016. Il présentait un ratio de solvabilité de 111 %, soit un actif dépassant de 11 % son passif de solvabilité, comparativement à 104 % au dernier exercice.

Cotisations au Régime de pension de la Banque

Étant donné les excellents résultats du Régime en 2017, les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque d'y verser d'autres cotisations après juin 2018.

La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des prochaines années.

Pour de plus amples renseignements, consulter la section intitulée « Évaluation actuarielle » (p. 10).

Remerciements

Je désire souligner la précieuse contribution qu'ont apportée au Régime trois personnes qui ont quitté leurs fonctions au sein de comités connexes.

Nous avons fait nos adieux à Meyer Aaron, qui a dirigé l'Équipe du Fonds de pension de 2008 à 2012 et qui a continué à siéger au Comité de placement du Fonds de pension jusqu'en 2017. Meyer a pris sa retraite de la Banque, et c'est Alejandro Garcia, du département de la Gestion financière et des Opérations bancaires, qui le remplace au sein du Comité.

Deux membres du Comité d'administration des pensions ont aussi quitté leurs fonctions. Après quatre années de service au Comité, Adelle Laniel a été remplacée par Maxime Puech, du département des Services financiers. Lucie Gauvin est partie à la retraite cette année après avoir siégé pendant sept ans au Comité. Aaron Dolan, du département des Communications, a pris sa relève.

Je tiens à remercier Meyer, Adelle et Lucie de leur dévouement et de leur excellent travail au fil des ans, et à souhaiter la bienvenue à Alejandro, à Maxime et à Aaron.

Enfin, j'aimerais souligner la contribution soutenue des membres du Conseil d'administration de la Banque et de toutes les autres personnes qui ont mis à profit leurs compétences et leur expertise dans la gestion du Régime au cours de la dernière année. Votre soutien est grandement apprécié.

La première sous-gouverneure et présidente du Comité des pensions,



Carolyn A. Wilkins

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent le Régime et prennent des décisions concernant son administration et le placement de ses actifs. Ils surveillent également les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Membres des trois comités¹

Comité des pensions

Carolyn A. Wilkins, *première sous-gouverneure (présidente)*
 Norman M. Betts, *administrateur de la Banque*
 Colin Dodds, *administrateur de la Banque*
 Wes Scott, *administrateur de la Banque*
 Greg Stewart, *administrateur de la Banque*
 Timothy Lane, *sous-gouverneur*
 Jeremy Farr, *avocat général et secrétaire général*
 Carmen Vierula, *chef des finances et chef comptable*
 Darcy Bowman, *avocat-conseil (secrétaire, sans droit de vote)*

Comité d'administration des pensions

Steve Thomas,
*Services à la Haute Direction
 et Services juridiques
 (président)*

Darcy Bowman,
*Services à la Haute Direction
 et Services juridiques*

Alexis Corbett,
Ressources humaines

Aaron Dolan,
Communications

Maxime Puech,
Services financiers

Marc Tremblay,
Ressources humaines

Jean-Claude Primeau,
*directeur du Régime de pension
 (sans droit de vote)*

Comité de placement du Fonds de pension

Grahame Johnson,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires
 (président)*

Alejandro Garcia,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires*

Stéphane Lavoie,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires*

Étienne Lessard,
*Gestion financière et
 Opérations bancaires*

Miville Tremblay,
Marchés financiers

Jean-Claude Primeau,
*directeur du Régime de pension
 (sans droit de vote)*

¹ Au 31 mai 2018

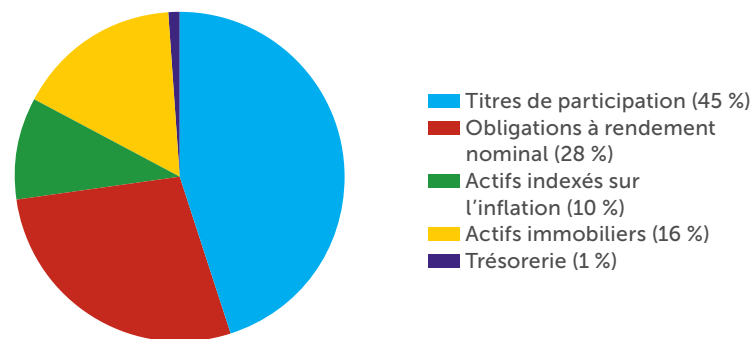
Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (figure 5).

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Figure 5 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2017^a
 (au 31 décembre 2017)



a. Points médians selon la politique de répartition

Étude de l'appariement de l'actif et du passif

Nous travaillons avec des spécialistes externes en matière de régimes de retraite afin de mener une analyse en profondeur, appelée étude de l'appariement de l'actif et du passif, une fois tous les trois ans. Cette étude examine le portefeuille d'actifs du Fonds à la lumière des tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. Toute recommandation concernant la répartition stratégique des actifs est envisagée dans le contexte plus vaste de nos objectifs de placement : harmoniser le profil risque-rendement du Fonds et le niveau de tolérance au risque du Comité des pensions, accroître l'efficacité du Fonds en réduisant le risque global du portefeuille et conserver le niveau actuel des rendements attendus.

La plus récente étude de l'appariement de l'actif et du passif a été effectuée en 2015, et nous avons presque terminé la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de celle-ci. Ces recommandations visaient principalement à diversifier davantage la répartition des actifs sources de rendement en réduisant la pondération des titres de participation et en augmentant la part des actifs immobiliers, et à améliorer le rendement de nos actifs appariés aux passifs tout en maintenant un niveau de risque acceptable. Une autre étude de ce genre sera menée en 2018, dont les résultats seront communiqués dans le rapport annuel de 2018.

Placements

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition et les critères de rendement pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires externes chargés du portefeuille du Fonds et mène annuellement une évaluation du rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds investit dans des titres de participation canadiens, américains, internationaux et de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débetures canadiennes, notamment des titres négociables sur le marché et des prêts privés de qualité supérieure liés à des projets d'infrastructure. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe. La Banque administre directement une petite tranche du portefeuille afin de gérer la durée des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Ces actifs comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, des États-Unis et de l'Europe, qui sont gérés à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

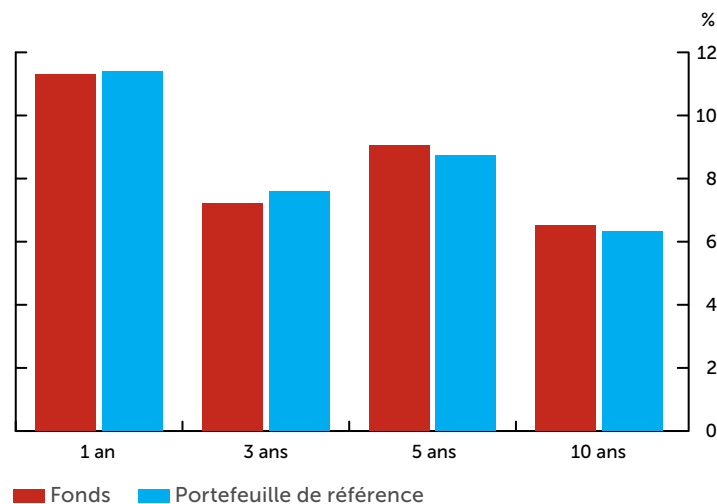
Rendement du Fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est établi à 11,3 %, soit un taux largement conforme à celui de 11,4 % enregistré par le portefeuille de référence². Les marchés mondiaux des actions, qui ont affiché une tenue particulièrement favorable au cours de l'exercice, ont joué un rôle clé dans le rendement globalement élevé du Fonds.

Le portefeuille de référence global du Fonds repose sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice Russell 1000, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme consiste actuellement à atteindre un rendement de 5,5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

Figure 6 : Taux de rendement total du Fonds
 (au 31 décembre 2017)



² Dans le présent rapport, les taux de rendement indiqués sont calculés après déduction des honoraires versés aux gestionnaires de placements.

Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime en 2017

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles du Régime. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2017 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime s'est améliorée, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 478 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 140 %. Le Régime présente un excédent de solvabilité de 170 millions de dollars, contre 66 millions de dollars en 2016, et un ratio de solvabilité de 111 %, contre 104 % au dernier exercice (voir les tableaux 1 et 2)³.

Tableau 1 : Situation financière selon l'approche de continuité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur lissée de l'actif	1 237	1 358	1 460	1 568	1 688
Passif de continuité	1 035	1 075	1 119	1 158	1 210
Excédent	202	283	341	410	478
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	120 %	126 %	130 %	135 %	140 %

Tableau 2 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2013	2014	2015	2016	2017
Valeur marchande de l'actif	1 331	1 491	1 521	1 616	1 775
Passif de solvabilité	1 282	1 455	1 501	1 550	1 605
Excédent (déficit) ^a	49	36	20	66	170
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	104 %	102 %	101 %	104 %	111 %

a. Du fait que les chiffres sont arrondis, la somme des éléments ne correspond pas toujours au total.

³ Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent de celui indiqué dans le rapport d'évaluation actuarielle parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique (et très peu probable) de cessation du Régime. Elle suppose, dans ce cas, que la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les principes appliqués par les sociétés d'assurance pour la garantie des contrats de rente.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur marchande, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir d'un taux d'actualisation fondé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

La Banque a versé des cotisations ordinaires de 25 millions de dollars en 2017 au titre des services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations des employés sont établies en fonction de la formule définie dans les règlements administratifs du Régime.

En 2018, la Banque a versé au Fonds environ 14 millions de dollars en cotisations. Elle a cessé le versement des cotisations en juin, au moment où le rapport d'évaluation actuarielle a été déposé auprès des autorités réglementaires. Les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à la Banque de verser des cotisations au Régime après cette date en raison de la solide capitalisation de ce dernier, comme il est indiqué dans le message de la présidente.

L'employeur n'a pas le droit de cotiser à son régime si le ratio de capitalisation de celui-ci, calculé selon l'approche de continuité d'exploitation, dépasse 125 % et le ratio de solvabilité, 105 %. À la fin de 2017, ces deux ratios s'établissaient respectivement à 140 % et à 111 %.

La solide situation du Régime résulte surtout des effets des cotisations spéciales de 125 millions de dollars versées de 2009 à 2014, alors que le Régime affichait un déficit de solvabilité, et des rendements supérieurs des placements au cours des dernières années.

La reprise du versement des cotisations de la Banque au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles des prochaines années.

Administration des pensions

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté en 2017, surtout en raison de la hausse des honoraires de gestion de l'actif de 1,4 million de dollars. Ces honoraires plus élevés tiennent à l'accroissement de l'actif du Régime et aux changements de gestionnaires de fonds, lesquels devraient améliorer l'efficacité du portefeuille.

Tableau 3 : Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2015	2016	2017
Honoraires de gestion de l'actif	5 492	6 219	7 609
Honoraires d'administration des pensions	550	588	704
Autres frais d'administration	1 133	1 150	1 299
Initiatives	334	300	196
<i>Total des frais</i>	7 508	8 257	9 809
Actif net au 31 décembre	1 524 760	1 619 295	1 780 000
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,49 %	0,51 %	0,55 %

Une mise à jour de la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie est entrée en vigueur en 2017, à la suite d'un examen régulier de la gouvernance. Ce changement a entraîné la facturation au Fonds lui-même plutôt qu'à la Banque de l'ensemble des taxes à la consommation attribuables au Fonds, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces taxes ont totalisé quelque 590 000 \$ pour l'année⁴.

Les honoraires d'administration des pensions ont progressé en raison du volume de transactions accru. Les frais relatifs aux initiatives ont baissé du fait que les coûts des projets liés aux placements ont diminué.

Le total des frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds s'est établi à 0,55 %, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

⁴ Les taxes à la consommation sont réparties proportionnellement dans l'ensemble des postes présentés au **tableau 3** pour 2017, dans la mesure où chacun d'eux est assujéti à ces taxes.

Communications

La Banque communique avec les participants au Régime au moyen du présent rapport annuel et du bulletin annuel *Info-pension*. Les versions papier des deux publications sont mises à la disposition de tous les participants. Les employés actifs peuvent consulter les versions électroniques dans Banque centrale (le site intranet de l'institution). De plus, le rapport annuel et la version intégrale des états financiers audités sont affichés dans le site Web de la Banque, à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Les employés actifs ont le droit de recevoir des relevés de pension annuels et, depuis juin 2017, les retraités et les titulaires d'une pension différée en reçoivent également.

Les employés actifs ont également accès à d'autres informations sur le Régime dans Banque centrale. Ils trouveront aussi, dans Sélection centrale, un outil servant à estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite de la Banque. Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 22.

Audit des renseignements sur les retraités

En 2017, la Banque a poursuivi son audit des renseignements sur les retraités. Elle a envoyé des formulaires à un autre échantillon de retraités pour qu'ils confirment leur nom et leurs coordonnées. Cette démarche importante fait partie de la diligence raisonnable dont l'institution doit faire preuve pour assurer une gestion rigoureuse des actifs du Régime.

La Banque communiquera chaque année avec un nouvel échantillon de retraités. Ce processus, qui doit être aussi simple que possible, est conforme aux pratiques d'autres sociétés d'État.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif d'un régime à un moment précis.

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la capitalisation d'un régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

Approche de continuité d'exploitation – L'approche de continuité, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et tiennent compte de facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité – L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer les charges à payer, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

L'excédent de solvabilité correspond au montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux qu'il faut effectuer afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Il s'agit du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif sert à l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 décembre 2017

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La Banque du Canada (la Banque) est le promoteur et l'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) et elle a créé relativement à celui-ci un fonds en fiducie, dont elle assure la tenue. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, à qui il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur du Régime.

Les états financiers résumés ci-joints sont tirés des états financiers audités du Régime (les états financiers), lesquels ont été préparés par la direction de la Banque conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de la direction de la Banque. Cette dernière répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille également à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel du Régime concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime, et le Conseil d'administration de la Banque assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers et des états financiers résumés. Le Comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner l'étendue de l'audit, revoir ensemble les conclusions et confirmer que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée procède chaque année à une évaluation actuarielle en règle du Régime, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

L'auditeur externe nommé par le Comité des pensions, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil d'administration de la Banque du Canada. L'auditeur externe dispose d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.

La première sous-gouverneure,



Carolyn A. Wilkins
Présidente du Comité des pensions

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA
Membre du Comité des pensions

Ottawa (Canada)
14 juin 2018

Opinion de l'actuaire

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des obligations au titre des prestations de retraite du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) au 31 décembre 2017 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

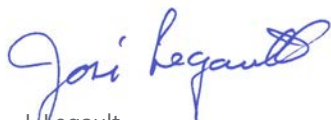
L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2017, selon le principe de continuité d'exploitation et conformément au chapitre 4600, *Régimes de retraite*, du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (Manuel de CPA Canada)*. Les hypothèses utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont les mêmes que celles qui ont servi à l'évaluation du Régime aux fins de la capitalisation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada d'autres renseignements dignes d'intérêt qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et des obligations au titre des prestations de retraite du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1^{er} janvier 2018 selon le principe de continuité d'exploitation aux fins de la capitalisation;
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2017;
- les méthodes prescrites par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada* en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite;
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



J. Legault
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries



S. J. Ramoniat
Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) limitée

Ottawa (Canada)
17 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil d'administration de la Banque du Canada

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états résumés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 14 juin 2018.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada et qu'ils répondent aux principes de comptabilisation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Responsabilités de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada et qu'ils répondent aux principes de comptabilisation et d'évaluation des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
14 juin 2018

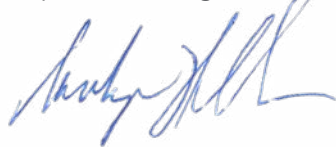
État résumé de la situation financière

Au 31 décembre (en dollars canadiens)


	2017	2016
Actif		
Placements	1 780 565 207	1 619 589 832
Revenus de placement à recevoir	694 051	760 889
	1 781 259 258	1 620 350 721
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 726 789	1 056 182
	1 779 532 469	1 619 294 539
Obligations au titre des prestations de retraite	1 210 049 000	1 157 783 000
Excédent du Régime de pension	569 483 469	461 511 539

Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada

La première sous-gouverneure,



Carolyn A. Wilkins
Présidente du Comité des pensions



Colin Dodds
Membre du Conseil d'administration et
membre du Comité des pensions

La chef des finances et chef comptable,



Carmen Vierula, CPA, CA
Membre du Comité des pensions

État résumé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en dollars canadiens)

	2017	2016
Augmentation de l'actif		
Revenus de placement	74 253 507	83 798 791
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	112 299 448	35 806 703
	186 552 955	119 605 494
Cotisations de l'employeur		
Services rendus au cours de l'exercice	24 895 059	23 167 478
Cotisations des employés		
Services rendus au cours de l'exercice	8 146 058	7 655 847
Services passés	1 149 707	840 520
Transferts provenant d'autres régimes	2 131 983	1 661 541
Total des cotisations	36 322 807	33 325 386
Augmentation totale de l'actif	222 875 762	152 930 880
Diminution de l'actif		
Versements de prestations de retraite	44 882 317	42 555 113
Versements de prestations de cessation d'emploi	3 691 472	3 538 161
Versements de prestations d'invalidité	107 356	105 843
Versements de prestations de décès	4 147 738	3 940 733
Frais d'administration	9 808 949	8 256 510
Diminution totale de l'actif	62 637 832	58 396 360
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	160 237 930	94 534 520
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 619 294 539	1 524 760 019
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	1 779 532 469	1 619 294 539

État résumé de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en dollars canadiens)

	2017	2016
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations acquises	36 322 807	33 325 386
Coût financier	63 224 148	61 718 000
Perte actuarielle	5 547 928	-
Perte liée à la modification des hypothèses	-	1 721 000
	105 094 883	96 764 386
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Versements de prestations de retraite	44 882 317	42 555 113
Versements de prestations de cessation d'emploi	3 691 472	3 538 161
Versements de prestations d'invalidité	107 356	105 843
Versements de prestations de décès	4 147 738	3 940 733
Gain actuariel	-	7 804 536
	52 828 883	57 944 386
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	52 266 000	38 820 000
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	1 157 783 000	1 118 963 000
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	1 210 049 000	1 157 783 000

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujetti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell Inc.
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 4V3
bank-banque-canada@morneaushepell.com

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

Employés actifs : **1 888 903-3308**
Retraités : **1 888 588-6111**

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au Centre RH :

Centre RH

Banque du Canada
10^e étage, tour Est
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
centrerh@banqueducanada.ca

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), **613 782-7766** (Ottawa)
ou **1 866 404-7766** (sans frais)